

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20231130-05



AR Prefecture

63070712-20231130-20231130\_05-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

52

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE  
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE  
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

### Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA,  
Philippe BARRAU

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

## AUTORISATION D'EXECUTION DES BUDGETS AVANT LEUR VOTE EN 2024

**Rapporteur :** Olivier CHAMBON, Vice-Président

**Vu** les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités.  
**Considérant** que les budgets de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) – budget principal, budgets annexes portant sur les déchets ménagers, les espaces d'activités, les zones d'activités, le SPANC, la Politique de la Ville, et Production d'énergies - ne sont pas adoptés avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auxquels ils s'appliquent.

## AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130\_05-DE  
Reçu le 12/12/2023  
Publié le 12/12/2023

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que dans l'attente de l'adoption du(des) budget(s) primitif(s), il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives éventuelles), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les autorisations de programme votées, et préalablement autorisées, ne sont bien évidemment pas concernées par ces dispositions.

Il est également précisé que cette mesure, prévue par l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités, permet à la collectivité ou l'établissement public d'engager les dépenses d'investissement nouvelles dès le début de l'année et avant le vote du Budget primitif. Elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en année N mais non mandatées au 31 décembre de cette même année, et donc reportées en année N + 1. L'ensemble de ces crédits (restes à réaliser + ¼ des dépenses d'investissement) sera ensuite repris dans le budget primitif de l'exercice 2024 lors de son adoption.

Il est ainsi rappelé le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (y compris les décisions modificatives), afin de permettre au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'autorisation à donner au Président pour engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues dans ces budgets et telles que retracées ci-dessous :

Pour le budget principal, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 6 935 020,03 euros dont 2 935 530,16 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) et 1 090 013 euros d'autorisations de programmes, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 733 882,54 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>20 'Immobilisations incorporelles'</b>	<b>324 062,50 €</b>	<b>81 015,63 €</b>
2031 'Frais d'études'	298 062,50 €	74 515,63 €
2051 'Concessions et droits similaires'	26 000,00 €	6 500,00 €
<b>204 'Subventions d'équipement versées'</b>	<b>408 465,00 €</b>	<b>102 116,25€</b>
2041412 'Bâtiments et installations'	77 374,00 €	19 343,50 €
2041632 'Bâtiments et installations'	100 000,00 €	25 000,00 €
20422 'Bâtiments et installations'	83 600,00 €	20 900,00 €
2046 'Attributions de compensation d'invest'	147 491,00 €	36 872,75 €
<b>21 'Immobilisations corporelles'</b>	<b>1 151 610,00 €</b>	<b>287 902,50 €</b>
2111 'Terrains nus'	400 008,00 €	100 002,00 €
2128 'Autres agencements et aménagements de terrains'	83 241,00 €	20 810,25 €
2135 'Inst.Gen. Agencements, Aménagements des Constr.'	10 130,00 €	2 532,50 €
2152 'Installations de voirie'	33 380,00 €	8 345,00 €
2158 'Autres installations, matériel et outillage'	18 550,00 €	4 637,50 €
21731 'Constructions bâtiments publics'	159 720,00 €	39 930,00 €
21735 'Constructions instal. Gén.Agenc.'	18 000,00 €	4 500,00 €
2181 'Install. Gales, agencement, et aménagts div'	9 000,00 €	2 250,00 €
2182 'Matériel de transport'	147 000,00 €	36 750,00 €
2183 'Matériel de bureau et informatique'	76 559,00 €	19 139,75 €



## AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130\_05-DE  
 Reçu le 12/12/2023  
 Publié le 12/12/2023

<b>2184 'Mobilier'</b>	39 920,00 €	9 980,00 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	156 102,00 €	39 025,50 €
<b>23 'Immobilisations en cours'</b>	<b>1 051 392,66 €</b>	<b>262 848,17 €</b>
2312 'Agencements et aménagements de terrains'	449 138,20 €	112 284,55 €
2313 'Constructions'	536 254,46 €	134 063,62 €
2315 'Installations, matériel et outillages techniques'	66 000,00 €	16 500,00 €
<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>2 935 530,16 €</b>	<b>733 882,54 €</b>

Pour le budget annexe Ordures Ménagères, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 6 311 383,11 euros dont 2 366 619 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) et 3 300 000 euros d'autorisations de programmes, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 591 654,75 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>20 'Immobilisations incorporelles'</b>	<b>17 364,00 €</b>	<b>4 341,00 €</b>
2051 'Concessions et droits similaires'	17 364,00 €	4 341,00 €
<b>21 'Immobilisations corporelles'</b>	<b>809 255,00 €</b>	<b>202 313,75 €</b>
2121 'Plantations'	18 640,00 €	4 660,00 €
2128 'Autres aménagements et agencements'	12 000,00 €	3 000,00 €
2135 'Inst.Gén. Agencements, Aménagts des Constr.'	280 729,00 €	70 182,25 €
21534 'Réseaux d'électrification'	500,00 €	125,00 €
21571 'Matériel roulant'	225 000,00 €	56 250,00 €
21578 'Autre matériel et outillage de voirie'	140 000,00 €	35 000,00 €
2158 'Autres installations, matériel et outillage'	3 000,00 €	750,00 €
2183 'Matériel de bureau et informatique'	60 336,00 €	17 625,00 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	69 050,00 €	17 262,50 €
<b>23 'Immobilisations en cours'</b>	<b>1 540 000,00 €</b>	<b>385 000,00 €</b>
2312 'Agencements et aménagements de terrains'	10 000,00 €	2 500,00 €
2313 'Constructions'	1 500 000,00 €	375 000,00 €
2315 'Installations, matériel et outillages techniques'	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>2 366 619,00 €</b>	<b>591 654,75 €</b>

Pour le budget annexe Espaces d'activités, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 338 858,98 euros, dont 46 600 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 11 650 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>20 'Immobilisations incorporelles'</b>	<b>600,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

## AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130\_05-DE  
 Reçu le 12/12/2023  
 Publié le 12/12/2023

2031 'Frais d'études'	600,00 €	150,00 €
<b>23 'Immobilisations en cours'</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>11 500,00 €</b>
2313 'Constructions'	46 000,00 €	11 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<b>46 600,00 €</b>	<b>11 650,00 €</b>

Pour le budget annexe SPANC, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 51 559,17 euros, dont 17 600 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 4 400 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>21 'Immobilisations corporelles'</b>	<b>17 600,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>
2158 'Autres installations, matériel et outillage'	500,00 €	125,00 €
2182 'Matériel de transport'	2 100,00 €	525,00 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL EN EUROS	<b>17 600,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>

Pour le budget annexe Politique de la Ville, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 380 650 euros, dont 355 000 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 88 750 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>204 'Subventions d'équipement versées'</b>	<b>163 000,00 €</b>	<b>40 750,00 €</b>
20422 'Bâtiments et installations'	163 000,00 €	40 750,00 €
<b>21 'Immobilisations corporelles'</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
2138 'Autres constructions'	50 000,00 €	12 500,00 €
<b>23 'Immobilisations en cours'</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>35 500,00 €</b>
2313 'Constructions'	142 000,00 €	35 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<b>355 000,00 €</b>	<b>88 750,00 €</b>

Pour le budget annexe Production d'Énergies, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2023 étant de 52 070 euros, dont 51 472,86 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 12 868,22 euros avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2023	Crédits ouverts pour 2024
<b>21 'Immobilisations corporelles'</b>	<b>51 472,86 €</b>	<b>12 868,22 €</b>
2135 'Inst.Gén. Agencements, Aménagts des Constr.'	51 472,86 €	12 868,22 €
TOTAL EN EUROS	<b>51 472,86 €</b>	<b>12 868,22 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AR Prefecture**

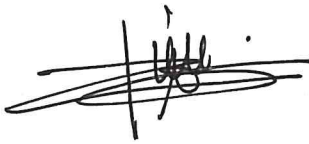
063-200070712-20231130-20231130\_05-DE  
Reçu le 12/12/2023  
Publié le 12/12/2023

~~Autorise le Président, préalablement à l'adoption~~ des budgets primitifs 2024, à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues aux budgets 2023 en M14 transposés en M57 en 2024 pour les budgets principal, Ordures Ménagères, Espaces d'activités, Politique de la Ville, M49 pour le budget Spanc, M4 pour le budget Production d'énergies et ce dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 45	Représentés : 7	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52</b>	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

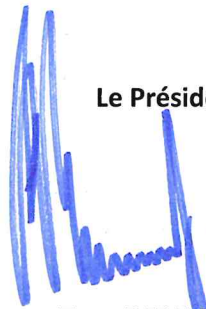
*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le secrétaire de séance**



**Pierre CONTIE**

**Le Président,**



**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

**AR Prefecture**

063-200070712-20231130-20231130\_05-DE  
Reçu le 12/12/2023  
Publié le 12/12/2023